



Envoyé en préfecture le 05/08/2022

Reçu en préfecture le 05/08/2022

Affiché le

ID : 034-253403604-20220524-413-DE



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°413/2022

**OBJET : Validation CR
du 25 mars 2022**

Membres : 18

Présents votant : 8

Pouvoirs : 7

L'an deux mille vingt-deux, et le 24 mai

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 18 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Liausson.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Gaëlle LEVEQUE, Conseillère départementale du Canton de LODEVE,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Bernard CARAYON, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Sébastien VAISSADE, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Danièle JOSEPH, déléguée suppléante de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC,
- Madame Véronique CALUEBA, conseiller départemental du canton de SETE,
- Monsieur Jean-Luc FALIP, Conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Jacques RIGAUD, Conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Jacques ARRIBAT, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

La Présidente ayant constaté le quorum, le comité peut valablement délibérer.

La Présidente présente le compte rendu de la réunion du comité syndical du 25 mars 2022.

Affichée le :

Le Comité Syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

DECIDE de valider ce compte rendu.

Pour Extrait Conforme,
A Liausson,
Le 24 mai 2022

La Présidente



Marie PASSIEUX